

Parc national de la Réunion

Objectif 04: Lutter contre les espèces envahissantes animales et végétales

[...]

- **Mesure 4.3 - Intégrer la problématique des espèces exotiques envahissantes dans la gestion des travaux et des activités**

Les différentes activités humaines, qu'il s'agisse de travaux ou de la simple circulation dans les milieux, favorisent la prolifération des espèces exotiques envahissantes. Dès lors, il y a lieu d'encadrer au mieux ces travaux et activités afin de réduire le risque. Les prescriptions doivent être adaptées aux spécificités des milieux concernés et être d'autant plus strictes que ces milieux sont fragiles et préservés.

Cette mesure participe à la mise en oeuvre du POLI, notamment : action 3.2 « Former et sensibiliser ».

Rôle de l'établissement public du parc national

- Informer et sensibiliser les porteurs de projet sur les enjeux, la stratégie et les techniques de lutte contre les espèces invasives.
- Formuler des prescriptions techniques adaptées aux milieux visant à réduire le risque de prolifération des espèces exotiques tant en phase de chantier qu'en phase d'exploitation des ouvrages (y compris pour les infrastructures DFCI).
- Formuler des prescriptions techniques adaptées aux milieux visant à réduire le risque de prolifération des espèces exotiques à l'occasion des manifestations publiques.
- Inciter les gestionnaires des gîtes de montagne à lutter contre la prolifération des rats (clôture des élevages et basses-cours, dispositifs de piégeage ou empoisonnement, etc.)

Rôle des communes

- Former le personnel municipal.
- Veiller à l'exemplarité des projets conduits sous maîtrise d'ouvrage communale.

Autres acteurs opérationnels

- État (DEAL, DAAF), ONF
- Département, Région, EPCI
- Chambres consulaires
- Maîtres d'ouvrages publics et privés, associations, population
- Médias

[...]

- **Mesure 4.5 - Sensibiliser et former les différents publics sur la question des espèces invasives**

Parc national de la Réunion

La problématique des espèces invasives est encore mal perçue ou peu connue du grand public mais aussi des décideurs politiques, des élus, des responsables institutionnels et des acteurs socioprofessionnels. Une politique de sensibilisation et de communication est essentielle pour que tous se sentent concernés.

Les actions de communication doivent être adaptées à chacun des publics.

Cette mesure participe à la mise en oeuvre du POLI, notamment : action 3.2 « Former et sensibiliser ».

Rôle de l'établissement public du parc national

- Participer aux actions de sensibilisation en direction des décideurs visant à améliorer la compréhension des enjeux et impacts des invasions biologiques et à leur apporter des éléments concrets (réglementation, techniques de lutte, coûts associés, moyens de prévention des invasions, etc).
- Informer et sensibiliser les professionnels et porteurs de projet aux enjeux de conservation des milieux naturels à La Réunion, aux risques liés aux invasions biologiques, leur faire prendre conscience de leur responsabilité dans la prévention des invasions (conseil, production, commercialisation) et leur faire acquérir les connaissances et savoir-faire nécessaire pour proposer des alternatives sans risque pour l'environnement.
- Sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux de conservation de la biodiversité à La Réunion, aux problèmes posés par les espèces exotiques en milieu insulaire, aux conséquences négatives de certaines habitudes ancrées et à l'intérêt de gestes éco-citoyens.
- Développer des supports de communication spécifiques, notamment sur les conséquences de l'abandon de déchets sur la prolifération des rats et des chats dans les milieux naturels.
- Piloter la réalisation de guides de reconnaissance et de lutte contre les espèces invasives.

Rôle des communes

- Développer l'information et la sensibilisation des élus
- Former le personnel municipal
- Relayer l'offre pédagogique auprès des établissements scolaires
- Participer à la sensibilisation du grand public et des professionnels

Autres acteurs opérationnels

- État (Rectorat, DEAL, DAAF), ONF, ONCFS, BNOI
- Département, Région,
- Chambres consulaires, CNFPT, centres de formation professionnelle, enseignement agricole, GCEIP, associations
- CBNM, scientifiques
- Médias, organisateurs d'événements

Page 82 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2847

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-11 10:05